



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Secteur de l'événementiel

Question écrite n° 32514

Texte de la question

M. Damien Abad alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur les conséquences de la crise sanitaire sur le secteur de l'événementiel. En effet, la période de confinement puis le maintien d'un niveau d'alerte différencié selon les départements ont eu pour effet de porter un coup d'arrêt brutal à l'activité des prestataires techniques de l'événementiel. Face à l'annulation de nombreuses manifestations et animations, ces professionnels n'ont ainsi pu exercer leur activité de location, d'installation et de vente de matériel son, lumière et vidéo, à l'occasion par exemple de salons et événements sportifs, de cocktails, de dîners, de réceptions officielles ou d'animations musicales. Par là même, ils ont essuyé des pertes colossales de chiffre d'affaires, mettant souvent en péril la survie de leur entreprise à moyen voire court terme. Par ailleurs, cette baisse substantielle d'activité a également eu un impact considérable sur l'emploi des nombreux intermittents du spectacle que compte le secteur, entretenant encore la précarité des professionnels de l'événementiel recrutés en contrat à durée déterminée d'usage (CDDU). Or le secteur de l'événementiel participe entièrement au maintien de l'économie de proximité et à la préservation du lien social. Aussi, il lui demande s'il envisage la création d'un fonds de compensation spécifique afin de sauvegarder l'activité de ce secteur.

Données clés

Auteur : [M. Damien Abad](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32514

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 septembre 2020](#), page 6567

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)